



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 08 septembre 2010

INFOS rapides N°1

Election dans les services territoriaux de l'Etat

1- Des élections dans les services territoriaux de l'Etat le 19 octobre prochain

Elles concernent environ 70 000 agents faisant partie des services restructurés de l'Etat dans les régions et départements.

Sont concernées :

Les Directions Départementales Interministérielles (DDI), les Direccte, les DRJSCS, les Directions régionales Ile-de-France dépendant du MEEDDM.

Ces élections auront lieu sur sigle.

Les différents matériels électoraux (professions de foi, etc...) sont sur le site de l'UGFF et des organisations concernées.

2 - Les élections dans les DDI

Il existe 2 ou 3 DDI selon la taille du département. Il s'agit de la Direction Départementale du Territoire (DDT), de la Direction Départementale de la Protection de la Population et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ces deux dernières directions sont fusionnées dans les départements de moins de 400 000 habitants.

Le sigle national a été déposé au niveau national par l'UGFF pour toutes les DDI.

- **Les délégués** : ils ont été désignés collectivement, lors d'une réunion des organisations, le 25 Août dernier, sur la base des propositions faites par les syndicats nationaux et plus rarement par les militants des départements.

Compte- tenu de la présence de plusieurs organisations dans chaque DDI, nous avons cherché à ce que le délégué titulaire et suppléant ne soit pas de la même organisation.

Pour plusieurs DDI, nous n'avions pas eu de propositions, c'est ce qui nous a conduits à désigner le même délégué pour plusieurs services.

- **Délégués et collectif de campagne**

La bataille électorale se gagnera au plan local. C'est pourquoi, il revient aux militants des DDI de s'organiser et être présents sur l'ensemble des DDI. Des collectifs locaux de campagne associant les délégués et les responsables et militants des sections syndicales sont donc à mettre rapidement en place lorsque ce n'est pas encore fait. Plus qu'une « délégation » sur le « délégué », c'est ce dispositif qu'il faut impulser.

Ces collectifs locaux décident en lien avec l'UD des initiatives à prendre. Merci d'informer l'UGFF des principales décisions prises.

- **Le matériel national**

L'UGFF a élaboré avec les organisations concernées la profession de foi qui a été adressée aux DDI. Celle-ci est en couleur mais sera reproduite en noir et blanc dans le courrier envoyé aux électeurs.

Dans le courant de la semaine prochaine, les délégués titulaires vont être destinataires d'un 4 pages couleur avec un tirage correspondant au nombre d'agents de chaque DDI. La diffusion de ce matériel est à voir avec les collectifs de campagne.

A partir du 20 septembre, un recto-verso par semaine sera réalisé directement par l'UGFF en lien avec les organisations nationales. Il sera envoyé par voie électronique aux personnels des DDI.

- **Problèmes résiduels**

Dans quelques départements, Plusieurs sigles CGT ont été déposés. Il revient à l'organisation locale de les retirer pour éviter les problèmes...